

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1682)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2982

présenté par
Mme Rist

ARTICLE 9

I. – À la seconde phrase de l’alinéa 22, substituer au mot :

« cette »

le mot :

« la ».

II. – En conséquence, à la même phrase, après la seconde occurrence du mot :

« contribution »,

insérer le mot :

« due ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.